

Profil de pays établi pour le
Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2007
Un bon départ : protection et éducation de la petite enfance

Tchad

Programmes de protection et d'éducation de la petite enfance (PEPE)

Compilés par le
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)
Genève (Suisse)

2006

Le présent profil a été établi à la demande de l'équipe responsable du Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous comme document d'information pour l'aider à établir l'édition 2007 du Rapport. L'équipe n'a pas retravaillé le manuscrit. Les informations que l'on trouvera dans la série des profils ont été compilées par le BIE. Il est arrivé que ces données soient révisées et/ou complétées grâce à l'aimable soutien de ministères de l'éducation et de bureaux de l'UNICEF dans le monde. Les points de vue et opinions exprimés dans le présent document ne sont pas nécessairement ceux des responsables du Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous ou de l'UNESCO. Le présent profil peut être cité accompagné de la mention suivante : « Profil de pays établi à la demande de l'équipe responsable du Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous - Un bon départ : protection et éducation de la petite enfance ». Pour plus d'informations, s'adresser à : efareport@unesco.org

TCHAD

Programmes de protection et éducation de la petite enfance (PEPE)

A. INFORMATIONS GENERALES, STATISTIQUES ET INDICATEURS

Age d'entrée dans l'enseignement obligatoire (si applicable) :

Selon l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), l'enseignement obligatoire concerne le groupe d'âge de 6 à 11 ans.

1. PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT PREPRIMAIRE (CITE 0)

(CITE = Classification internationale type de l'éducation)

1.1. Définition officielle des programmes CITE 0 (préprimaire) :

Enseignement préscolaire.

1.2. Groupe d'âge concerné par les programmes CITE 0 :

3-5 ans

1.3. Programmes CITE 0: statistiques et indicateurs

1.3.1. Scolarisation :

	Pourcentage	Année
Taux brut de scolarisation	87,6	2003/04
Taux net de scolarisation	64,0	2003/04
Pourcentage d'enfants entrant dans le primaire ayant une expérience du préprimaire	<i>Non disponible</i>	

Source : UNICEF.

1.3.2. Taux de scolarisation par groupe d'âge (pourcentage, y compris les premières années d'éducation primaire si pertinent) : Non disponible

Moins de 3 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans

1.3.3. Enseignants:

Personnel enseignant (total)	Dont femmes (%)	Pourcentage d'enseignants formés (tous)	Pourcentage d'enseignants formés (hommes)	Pourcentage d'enseignants formés (femmes)
18.510	9,5	38	80	20

Source : UNICEF.

1.3.4. Financement : Non disponible

	Pourcentage
Dépenses publiques ordinaires par enfant en pourcentage du Produit National Brut par habitant	...

1.3.5. Principales sources de financement :

Gouvernement : 14% du budget de l'Etat

APE : 2.893.852.267 FCFA ; ONG : 191.959.950 FCFA ; autres sources : 110.782.540 FCFA

2. AUTRES PROGRAMMES PEPE

(Généralement, les programmes qui précèdent l'enseignement préprimaire)

2.1. Définition officielle des autres programmes PEPE :

Non disponible

2.2. Groupe d'âge concerné par les autres programmes PEPE :

Non disponible

2.3. Nombre estimé d'enfants bénéficiaires des autres programmes PEPE :

Non disponible

B. INFORMATION DE BASE SUR LES PROGRAMMES PEPE (Y COMPRIS L'ENSEIGNEMENT PREPRIMAIRE, CITE 0)

3.1. Cadre légal de référence pour les programmes PEPE :

Décret 863/PR/MASCF/95 portant réglementation des structures de l'encadrement de la petite enfance au Tchad.

3.2. Entité(s) officielle(s) chargée(s) de la supervision ou de la coordination :

La Direction de l'enseignement de base du Ministère de l'éducation nationale est chargée de mettre en place, suivre et réguler la politique éducative en matière d'éducation de base ; d'organiser le contrôle pédagogique et l'administration des établissements publics de l'enseignement primaire ; de contribuer à la définition des besoins et plans de formation initiale et continue du personnel enseignant et à l'élaboration des programmes d'enseignement et des apprentissages fondamentaux ; de collaborer avec le département intéressé (Ministère de la femme, de l'enfance et des affaires sociales), à la confection du programme d'enseignement, à la formation des enseignants et au contrôle pédagogique de l'enseignement préscolaire.

La Direction de l'Enfance du Ministère de l'Action Sociale et de la Famille est chargée de l'encadrement de la petite enfance à travers l'éducation préscolaire dans les jardins d'enfants Publiques et privées et dans les garderies communautaires de enfants de trois à cinq ans, leur assurant ainsi une transition entre le régime familial et l'école.

3.3. Autres entités participant à l'offre de programmes PEPE (par exemple, municipalités, gouvernements locaux, etc.) et principaux types d'offre (par exemple, services publics, privés, mixtes, communautaires, etc.) :

Non disponible

3.4. Type de personnel en charge des programmes PEPE (enseignants, assistants, autre type de personnel) :

Pour enseigner dans le préscolaire, il faut une formation de jardinière d'enfants, d'assistants sociaux et d'animateurs/trices communautaires formés(es).

3.5. Type de formation que reçoit le personnel :

Formation initiale, formation continue, formation modulaire pour les animateurs/trices communautaires

3.6. Politiques nationales et réformes récentes :

1. Plan d'Action National pour l'Education Pour Tous (PAN/EPT)
2. Politique Nationale du Développement Intégrée du Jeune Enfant, en cours d'adoption
3. Loi d'orientation, en cours d'adoption

3.7. Initiatives visant les enfants les plus vulnérables et défavorisés :

Les Centres d'Encadrement Communautaire Ruraux et périurbains (CECR/U)
Les garderies communautaires

3.8. Programmes/projets spéciaux visant l'amélioration ou l'expansion de la PEPE :

Projet Développement Intégré du Jeune Enfant
Projet d'Implantation des garderies communautaires

3.9. Information sur le curriculum (si applicable) et/ou les contenus des programmes PEPE :

3.9.1. Objectifs et finalités :

Non disponible

3.9.2. Domaines d'apprentissage et méthodes d'enseignement/apprentissage :

L'enseignement préscolaire s'organise selon les domaines d'apprentissage suivants :
psychomoteur, cognitif, affectif et esthétique

Les méthodes d'apprentissage : méthodes pratiques

3.9.3. Nombre moyen d'heures par semaine et de semaines par année :

35 heures par semaine, 1.000 heures par an

3.10. Autres informations pertinentes

Au niveau de l'éducation préscolaire, très peu d'enfants âgés de 36 à 59 mois suivent un programme d'éducation de la petite enfance organisé, notamment un jardin d'enfants ou les soins communautaires prodigués aux enfants avec des activités d'apprentissage organisées. Ces programmes ne sont suivis que par 0,8 % d'enfants. Selon le sexe, on y dénombre 1,0% de garçons contre 0,6 % de filles (année 2000).

La différence selon le milieu de résidence montre qu'il y a 2,4 % d'enfants de 3 à 5 ans tant à N'Djaména que dans les autres villes fréquentant un programme préscolaire. Ce taux n'est que de 0,4% en milieu rural. En considérant l'instruction des mères, celles de niveau secondaire ou plus ont 4,7 % de leurs enfants inscrits dans un programme préscolaire. » (*Source* : Ministère de la promotion économique et du développement. *Enquête par grappes à indicateurs multiples. Rapport complet*. Janvier 2001.)

C. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT PEPE (SI POSSIBLE, A REUNIR EN COLLABORATION AVEC LES BUREAUX DE L'UNICEF)

4.1. Les programmes d'éducation parentale s'adressent généralement aux familles ayant des enfants âgés de moins de 6 ans. Merci d'inclure les informations relatives à tout programme d'éducation parentale dans votre pays selon le tableau ci-dessous :

Type de programme	Oui ou Non (noter pour chaque programme)	Nombre estimé de bénéficiaires (si possible)
Education parentale offerte dans le cadre des centres d'assistance et d'éducation pour la petite enfance	Oui	20.000
Comme composante des programmes de santé et nutrition, en incluant par exemple des informations sur le développement de l'enfant au cours de visites à domicile	Oui	
Groupes de parents se réunissant pour discuter des aspects liés au développement, à la santé et à l'état nutritionnel de leurs jeunes enfants	Oui	
Comme composante de programmes destinés aux adolescents, programmes de formation pour la vie ou d'alphabétisation	Non	
Emission de mass media, telle que <i>La Rue Sésame</i> , avec des moyens de communication pour et avec les enfants	Non	
Autres (spécifier)		

Certains de ces programmes sont-ils destinés spécifiquement aux personnes vulnérables, pauvres, défavorisées ou exclues ? Si oui, lesquels ? (Inclure / joindre toute information additionnelle pertinente, si disponible)

Il s'agit des 2000 enfants dont 1400 filles de 3 à 5 ans issues des communautés rurales ou périurbaines dont les parents sont agriculteurs ou éleveurs pauvres. Les parents s'organisent pour avoir un local, deux animatrices issues de la communauté qu'ils prennent en charge qui encadrent en moyenne 40 enfants mais en il y a de centres ou il y a plus de 100 enfants. L'UNICEF appuie en équipements, matériel didactiques et

ludiques et formation des parents en éducation parentale et des animatrices en encadrement et technique de fabrication des jeux et jouets. Les centres sont au nombre de 28.

4.2. Y a-t-il un système au niveau national pour le suivi du développement des enfants ou pour vérifier leur attitude à la scolarité avant leur entrée en primaire ?

Non disponible

4.3. Y a-t-il une politique concernant la petite enfance (PEPE, etc.) approuvée ? Dans le cas négatif, y a-t-il une politique en cours d'élaboration ?

Il y a une politique en cours d'adoption

[Données révisées et informations complémentaires fournies par UNICEF, décembre 2005.]